

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(Votes des Comptes Administratifs 2021 approuvés lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2022)

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière et l'obligation d'information dues aux assemblées des collectivités territoriales et aux citoyens.

Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Osartis Marquion : www.cc-osartis.com.

SOMMAIRE

1. *Communauté de communes Osartis-Marquion*
 - 1.1. *Eléments de contexte*
 - 1.2. *Généralités*
2. *Compte Administratif 2021 du budget Général*
 - 2.1. *Section de Fonctionnement*
 - 2.2. *Section d'Investissement*
 - 2.3. *Résultat de clôture*
 - 2.4. *Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette*
 - 2.5. *Niveau d'endettement*
 - 2.6. *Niveau des taux et des produits d'imposition*
 - 2.7. *Principaux ratios*
 - 2.8. *Effectif et charges de personnel*
3. *Les comptes administratifs 2021 des budgets annexes*

1.1. *Eléments de contexte :*

- ✓ **49 communes** des vallées de la Scarpe et de la Sensée font parties d'Osartis-Marquion.
- ✓ **42 241** habitants vivent sur le territoire de notre communauté de communes, proche des agglomérations d'Arras et de Douai, Lens et Cambrai.
- ✓ La Communauté de Communes Osartis-Marquion exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts.

➤ **Ses Compétences obligatoires fixées par la loi sont :**

Développement économique

- *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,*
- *Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,*
- *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. A ce titre l'intérêt communautaire recouvre :*
 - ☑ *Mise en œuvre de tout dispositif d'aides financières directes ou indirectes à la création, l'implantation, le développement ou à la sauvegarde des activités commerciales de proximité*
 - ☑ *Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.*

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- *Élaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territoriale, de schémas de secteurs et participation à l'élaboration d'un plan de boisement*
- *Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. A ce titre l'intérêt communautaire recouvre :*
- ☑ *Les opérations qui s'inscrivent spatialement sur plusieurs communes,*
 - *Les opérations qui, bien que situées sur le territoire d'une seule commune, présentent un enjeu à l'échelle de la communauté dans le cadre de son développement économique*
 - *Mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographiques, dont la numérisation des cadastres des communes membres*
 - *Participation à la mise en place d'un [pôle métropolitain](#) et adhésion au syndicat mixte porteur de ce pôle*

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du CGCT

Eau

Outre les compétences obligatoires, la Communauté de Communes exerce également des compétences supplémentaires parmi celles proposées par la loi.

Création, aménagement et entretien de la voirie :

Cette compétence concerne l'emprise de la voirie et ses dépendances, ainsi que la signalisation horizontale et verticale.

A ce titre entrent dans l'intérêt communautaire :

1) La création et l'entretien des voiries de desserte des équipements communautaires

2) L'aménagement et l'entretien des voiries existantes classées dans le domaine public communal, desservant un ou des équipements communautaires dans la mesure où les caractéristiques de ces voies ne permettent pas un fonctionnement normal de ces équipements.

3) L'aménagement et l'entretien des voiries existantes classées dans le domaine public communal ne desservant pas des équipements communautaires et respectant les critères suivants :

- Être située hors agglomération (matérialisée par les panneaux d'entrée et sortie de ville ou bourg)*
- Assurer à titre principal, les liaisons entre communes du ressort de la Communauté ou vers des communes limitrophes du périmètre communautaire.*
- Être revêtue (sont exclues les chaussées pavées ou caillouteuses)*
- Ne pas avoir un usage exclusivement réservé à une seule catégorie d'utilisateurs.*

4) Le balayage des fils d'eau de la voirie livrée à la circulation publique et située en agglomération et le balayage des fils d'eau face aux parties urbanisées situées hors agglomération.

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Maîtrise d'ouvrage des études et travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire*

A ce titre l'intérêt communautaire couvre les cours d'eau non domaniaux de toute taille à condition qu'ils traversent ou recueillent les eaux des bassins versants de plusieurs communes situées sur le territoire de la Communauté

Sont exclus :

- Les canaux, marais ou plan d'eau ; mais sera d'intérêt communautaire l'entretien d'un chenal d'écoulement du cours d'eau communautaire qui traverse un marais*

- *Les cours d'eau ou partie de cours d'eau situés en amont d'un étang ou d'un plan d'eau dont le chenal d'entrée ou de sortie est équipé d'obstacles au libre écoulement*
- *Les travaux d'entretien ou de réparation des ouvrages d'art non communautaires*
- *Les travaux de création, d'entretien ou de réparation d'ouvrage de protection de berges en agglomération*
- *Participation à l'élaboration de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par l'adhésion à une ou plusieurs structures porteuses*
- *Soutien à la création et à l'entretien de sentiers de randonnée par une aide technique, logistique et /ou financière.*
- *Entretien des sentiers de randonnée existants sur le territoire de la Communauté :*
 - *[Entre Lacs et Marais](#)- départ : parking sur la place de la mairie de Rœux (17 km)*
 - *[Les Bonnettes](#) - départ : place de l'église à Sailly-en-Ostrevent (20 km)*
 - *[Le Mont Hulin](#) - départ : place de la mairie de Vitry-en-Artois (18 km, Variante 9 km)*
 - *[Le Mont Fouet](#)- départ : place de la Mairie de Dury (14 km)*
 - *[Les Plats Monts](#)- départ : Écourt-Saint-Quentin (12 km)*
 - *[Les Étangs](#)- départ : Écourt-Saint-Quentin (10 km)*
 - *[Le Gros Caillou](#)- départ : Oisy-le-Verger (12 km)*
 - *[Le Canal](#)- départ : Oisy-le-Verger (11 km)*
 - *[Le Grand Marais](#)- départ : Baralle (4 km)*
 - *[Le Bois de l'Abbaye](#) - départ : Baralle (8 km)*
 - *[Autour de Bourlon](#)– départ : Bourlon (10 km)*

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

1) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs

L'intérêt communautaire recouvre :

- *La construction ou la reprise et gestion d'équipements sportifs qui, par leur spécificité, leur fréquentation et leur capacité d'accueil intéressent l'ensemble de la Communauté*
- *La construction et la gestion d'équipements sportifs polyvalents au bénéfice de plusieurs Communes dans le cadre d'un Schéma Communautaire de Développement de ces activités*

2) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels

L'intérêt communautaire recouvre :

- *La construction et la gestion d'équipements culturels polyvalents au bénéfice de plusieurs Communes dans le cadre d'un Schéma Communautaire de Développement de ces activités.*

Au titre de l'animation des équipements culturels, l'intérêt communautaire recouvre :

- *Actions en faveur de la découverte des disciplines artistiques et de la lecture publique*

- [La gestion de l'École Rurale Intercommunale de Musique \(ERIM\) et des ateliers de théâtre](#)
- [L'organisation de la saison culturelle intercommunale](#)

Action sociale d'intérêt communautaire

Entrent dans l'intérêt communautaire :

1. Au titre de l'Action sociale en faveur des personnes âgées et handicapées :

- *Les actions afin d'aider au maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile*
- *La gestion des services de télé alarme, d'aides à domicile et de soins à domicile*
- *La mise en place des services nouveaux en direction des personnes âgées ou handicapées*
- *Transport à la demande*

2. Au titre de l'Action sociale en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- *Les Relais des Assistantes Maternelles*
- *La mise en œuvre d'une politique d'aide sociale dans les domaines de l'accueil et des loisirs extrascolaires : Accueil collectif de mineurs*
Sont d'intérêt communautaire les Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires de Bourlon, Ecourt St Quentin, Graincourt les Havrincourt, Inchy en Artois/Marquion, Oisy le Verger et Rumaucourt ; les Séjours de vacances de Marquion
- *La mise en place des services nouveaux en direction de la petite enfance et de la jeunesse*

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Prise en charge du contingent incendie (taxe de capitation et charges inhérentes à la départementalisation) destiné au financement du service départemental d'incendie et de secours

Intervention en milieu scolaire :

Actions en faveur de l'intégration des enfants handicapés ou en difficulté au sein de la vie scolaire (ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, et RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Gestion, Aménagement et exploitation de l'aérodrome de Vitry-en-Artois, études et réalisation de toute opération d'aménagement concernant le domaine public et le domaine privé de l'aérodrome

Technologies de l'Information et de la Communication

- *Élaboration d'une stratégie visant à développer les infrastructures et les usages en matière de technologies de l'information et de la communication sur le territoire de la Communauté de Communes, avec mise en place et gestion d'un portail communautaire, d'un système INTRANET entre la Communauté et ses communes membres et mise en œuvre d'outils multimédias*
- *Appui technique et méthodologique auprès des communes membres dans la mise en place des usages et services numériques*
- *Intervention en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que prévue à l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales*

- Participation, aux côtés des partenaires, à la mise en œuvre d'une politique d'extension du réseau haut débit en adhérant au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique ou à toute structure dédiée qui pourrait se substituer

Manifestations sportives :

- Le soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités sportives dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs Communes ou Associations locales du ressort de la Communauté et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des Communes concernées.
- L'organisation de manifestations sportives à caractère exceptionnel
- La constitution d'un parc de matériels pour mise à disposition des Communes du ressort de la Communauté pour leurs manifestations sportives.

Manifestations culturelles :

- Le soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles dès lors qu'elles concernent des manifestations intéressant plusieurs Communes ou Associations locales du ressort de la Communauté et en complément d'une participation financière ou d'une mise à disposition gratuite de moyens logistiques des Communes concernées
- L'organisation de manifestations culturelles à caractère exceptionnel
- La constitution d'un parc de matériels pour mise à disposition des Communes du ressort de la Communauté pour leurs manifestations culturelles.

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Organisation de la mobilité

1.2. Généralités

Les comptes administratifs 2021 ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire du **29 juin 2022** dans la salle Jean Moulin de **Biache-Saint-Vaast**.

Les comptes administratifs sont des bilans financiers de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées.

Ils sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier d'Arras.

La communauté de communes Osartis-Marquion a géré **12 budgets** répartis de la façon suivante :

- Le budget principal,
- Les budgets Annexes :
 - ✓ Service Jeunesse,
 - ✓ Espace Aqualudique « AQUATIS »,
 - ✓ Service de Soins Infirmiers à Domicile, autofinancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Les budgets annexes liés au développement économique :

- ✓ Bâtiment Relais situé à Vitry-en-Artois,
- ✓ Parc des Béliers situé à Brebières,
- ✓ Parc Horizon 2000 situé à Brebières,
- ✓ Aérodrome Civil situé à Vitry-en-Artois,
- ✓ Parc d'Activité situé à Corbehem,
- ✓ Parking situé à Graincourt-lès-Havrincourt,
- ✓ Zal de Baralle situé à Baralle
- ✓ Maison de Professionnels de Santé.

Les comptes administratifs se divisent en deux parties : le Fonctionnement et l'Investissement comportant chacun des dépenses et des recettes.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 du BUDGET PRINCIPAL

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021
002 - Résultat d'exploitation reporté	6 307 923,94 €	6 307 923,94 €
013 - Remboursements indemnités journalières maladie agents, et charges sociales	120 885,24 €	143 691,68 €
042 - Amortissements des subventions	54 033,25 €	54 033,25 €
70 - Produits des services (personnes âgées, culture, ERIM, Redevance Spéciale etc...)	567 118,32 €	545 503,05 €
73 - Impôts et taxes (CFE, TFB, TFNB)	14 486 017,38 €	14 669 551,69 €
74 - Dotations, Subv. Part. (Allocations comp, Dotation intercommunale, Département,...)	3 996 822,00 €	3 984 167,60 €
75 - Autres produits de gestion	22 628,51 €	27 593,55 €
76 - Produits financiers (Rembours. intérêts emprunts des budgets annexes)	10 267,43 €	10 267,43 €
77 - Produits exceptionnels (régularisation de rattachements de charges)	1 811 692,62 €	1 823 306,29 €
78 - Reprise sur amortissements et provisions (impayés)	4 863,74 €	1 135,18 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	27 382 252,43 €	27 567 173,66 €

📊 **27 567 13,66 €** de recettes de fonctionnement contre **28 850 707,88 €** sur l'exercice 2020.

Au chapitre 002, le résultat reporté de 2020 soit : **6 307 923,94 €**

Pour le chapitre 013 il comprend les indemnités journalières maladie des agents, et charges sociales pour **143 691,68 €**,

Pour le chapitre 042 les amortissements des subventions pour **54 033,25 €**

Au chapitre 70 qui correspond au produit des services, il est réalisé **545 503,05 €**, parmi les plus significatifs :

Service d'aide à domicile : 261 757 €

Service Instruction du droit des sols : 136 583 €

Service Déchets (redevance spéciale, accès déchetteries, etc..) : 105 997 €

Théâtre : 8 971 €, *Spectacles culturels* : 3 184 €, *Ecole de musique* : 24 725 €)

Le chapitre 73 reprend la réalisation des produits d'impôts et taxes, au total **14 669 551,69 €**

La communauté de communes au même titre que les communes ne perçoivent plus de fiscalité sur la Taxe d'Habitation, cependant il reste un solde sur la Taxe d'habitation pour les ménages encore redevable de cette taxe, et ce jusqu'à 2022. Pour combler cette perte, la communauté de communes a perçu en fraction de TVA (en compensation de la TH) **4 410 141 €**.

Le produit relatif à la contribution foncière des Entreprises (CFE) a diminué aussi de **580 000 €** (lié à la fermeture STORA), même si compensé en partie sur 2021 à hauteur de **249 860 €** qui correspond au 2^{ème} versement de la compensation par l'Etat), pour 2022 (la dernière compensation sera de **166 573 €**).

La Communauté de Communes Osartis Marquion a perçu au titre de :

- **TEOM** : 3 867 512 €
- **CVAE** : 1 396 933 €
- **TASCOM** : 321 769 €
- **IFER** : 581 142 €
- **AC négative** : 185 849,38 €
- **FNGIR** : 481 268 €

Sur la masse globale de réalisation des recettes de la Communauté de Communes, il est constaté une hausse très modérée de **14 998 € par rapport à 2020 soit 0,07 %**.

Le chapitre 74 a été réalisé à hauteur de **3 984 167,60 €**, ces recettes proviennent :

- Du département pour les participations Aides Ménagères soit **1 162 718 €**,
- Des caisses de mutuelle et retraite Aides Ménagères soit **221 966 €**,
- Dotation intercommunale : **619 751 €**
- Dotation de compensation : **791 226 €**
- Compensation état perte base CET : **861 382 €**
- DCRTP : **393 667 €**
- FCTVA : **24 769 €**

Le chapitre 75 a été réalisé à hauteur de **27 593,55 €**, ces recettes proviennent de remboursements avoirs facture, de vente d'ouvrages, de mises à dispositions de matériels.

Pour le chapitre 76, la réalisation de **10 267,43 €** concerne le remboursement d'emprunt du budget Bâtiment Relais,

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » comprend pour **1 823 306,29 €** dont **1 782 649 €** proviennent des écritures de régularisation de TVA déductible 2019 sur la contribution du SYMEVAD.

Et pour finir **le chapitre 78** : **1 135,18 €** reprise de provisions pour créances douteuses.

FOCUS SUR LA REPARTITION DES RECETTES REELLES REALISEES SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2021 de la COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION par pourcentage de réalisation :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021 Communauté de Communes Osartis-Marquion

74-Dotations, subventions et participations

3 984 168 € - 12,85%

Décomposées comme suit :

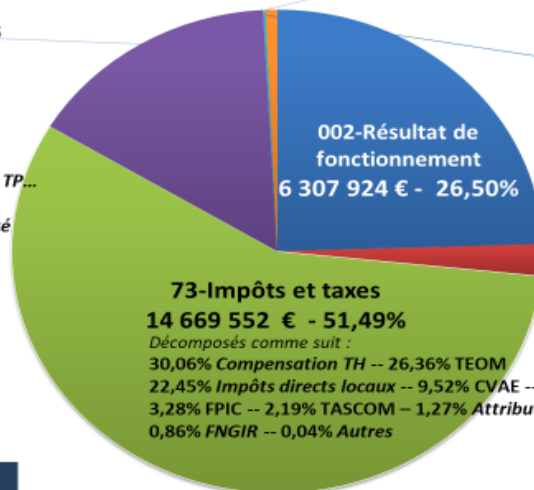
32,09% Subv. Département- Autres
organismes

31,87% Compensations pertes CET - TP...

19,86% Dotation de compensation

15,56% Dotation d'intercommunalité

0,62% FCTVA



77-Annul. rattachements dépenses
2020 - indemnités sinistres...

40 657 € - 7,13%

013 -75-76 Autres produits
(Remboursements arrêts de
travail, revenus des immeubles)

181 553 € - 0,57%

70-Produits des
services

545 503 € - 1,46%

73-Impôts et taxes

14 669 552 € - 51,49%

Décomposés comme suit :

30,06% Compensation TH -- 26,36% TEOM

22,45% Impôts directs locaux -- 9,52% CVAE -- 3,96% IFER

3,28% FPIC -- 2,19% TASCOM -- 1,27% Attribution compensation

0,86% FNGIR -- 0,04% Autres

Total recettes réelles :

25 729 356 €

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021
011 - Charges à caractère général (fonctionnement)	4 288 084,80	3 812 394,32
012 - Charges de personnel	5 265 310,00	4 683 262,56
014 - Attributions de compensation, dotation solidarité, reversement IFER	4 802 747,27	4 802 747,27
042 - Dotations aux amortissements	1 313 554,83	1 222 184,87
65 - Contributions (SYMEVAD, SDIS, SIDEN SIAN, subv. associations, Indemn. Elus)	7 734 522,04	7 704 175,55
66 - Règlements des échéances emprunts (intérêts)	63 893,48	61 393,48
67 - Charges exceptionnelles (Subventions équilibres budgets annexes)	2 113 402,40	1 355 366,56
68 - Dotations aux provisions (impayés)	500,00	494,15
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 582 014,82	23 642 018,76

✚ **Les dépenses de Fonctionnement** ont été réalisées à hauteur de **23 642 018,76 €** contre 22 542 983,94 € en 2020, elles se décomposent :

Les charges à caractère général sur le chapitre 011 qui comprend les dépenses de fonctionnement des services au sein de la Communauté de communes, elles ont été réalisées à hauteur de 3 812 394,32 € pour 4 288 084,80 € de crédits d'ouverts,

Pour les charges de personnel 012, elles ont été réalisées à hauteur de **4 683 262,56 €**, contre **5 265 310 € de prévus**. Il faut préciser qu'il a été procédé à des mutations en interne, suite à des départs de personnel, sans forcément procéder à un remplacement.

Le chapitre 014 atténuations de produits pour 4 802 747,27 € de réalisation, ce chapitre prend en compte les attributions de compensation versées à nos communes (4 360 029,27 €), mais aussi le reversement lié à la fiscalité des éoliennes reversées aux communes (92 718 €), et la dotation de solidarité communautaire (350 000 €).

Pour le chapitre 042 dont la réalisation est de **1 222 184,87 €** il concerne les dotations aux amortissements,

Pour le chapitre 65 autres contributions, 7 704 175,55 € de réalisés, cette augmentation est relative d'une part à notre contribution au SYMEVAD, au SIDEN SIAN, au contingent incendie qui sont les 3 plus importantes contributions de notre communauté de communes, mais la réalisation 2021 de + 2 875 102 €, comprend aussi cette régularisation de mandats hors taxes relative à la demande de remboursement de TVA aux services des impôts de la contribution du SYMEVAD au titre de l'année 2019.

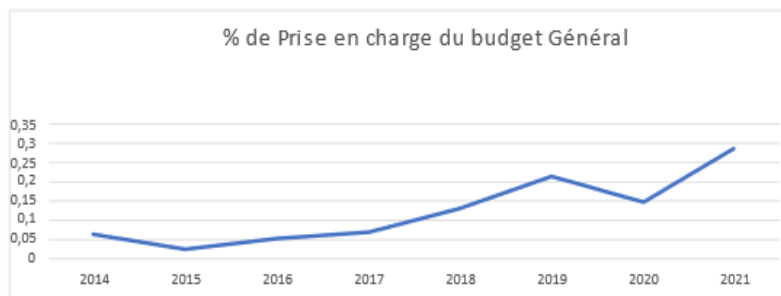
Pour rappel l'année 2021, les services des impôts ont été sollicités, afin de déclarer la contribution versée au titre des années 2019, 2020 et 2021, pour ne pas perdre le bénéfice éventuel de cette récupération de TVA pour l'exercice 2019, les services comptables ont procédé aux mêmes jeux d'écritures que pour la collecte, mais sur le chapitre 65 « Autres Charges de Gestion Courante » re-mandatement de l'année 2019 pour **1 620 590 €** et titres de régularisation à hauteur de **1 782 649 €** pour la contribution versée TTC. Pour cette dernière, nous n'avons toujours pas eu de réponse des services des impôts. Donc cette demande reste en attente.

Ce chapitre prend aussi en compte :

- Le contingent incendie pour 1 200 881,99 €,
- Le SIDEN SIAN pour 882 472,34 €,
- Les autres subventions pour 194 554,62 €

FOCUS SUR LE SERVICE DECHETS

Budget du service	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses fonctionnement	4 326 883,75 €	4 373 431,11 €	4 240 441,84 €	4 381 315,86 €	4 434 618,21 €	4 771 787,00 €	6 887 682,61 €	8 101 520,03 €
Recettes fonctionnement	4 057 600,51 €	4 273 211,19 €	4 016 643,32 €	4 009 274,52 €	3 857 624,67 €	3 848 881,57 €	5 873 257,73 €	5 779 736,70 €
<i>Dont recettes relatives à la TEOM</i>	3 553 196 €	3 596 616 €	3 549 198 €	3 512 810,44 €	3 603 430,00 €	3 741 569,00 €	3 798 819,00 €	3 867 512,00 €
<i>Dont recettes relatives à la Redevance Spéciale</i>	73 240,00 €	78 762,58 €	39 723,59 €	108 144,41 €	96 095,93 €	97 330,29 €	98 679,92 €	101 834,74 €
Prise en charge du budget Général	269 283,24 €	100 219,92 €	223 798,52 €	372 041,34 €	576 993,19 €	922 905,43 €	1 014 424,88 €	2 321 783,33 €
% de Prise en charge du budget Général	6,22%	2,29%	5,28%	8,49%	13,01%	19,34%	14,73%	28,66%
Dépense investissement	198 510,25 €	120 704,77 €	537 681,84 €	406 159,20 €	343 207,40 €	31 187,48 €	105 112,98 €	732 175,97 €
Recette investissement	176 465,47 €	146 553,66 €	51 534,71 €	246 690,00 €	219 172,31 €	236 875,75 €	549 444,76 €	210 308,79 €



Pour les charges financières au chapitre 66 qui correspondent aux remboursements de nos intérêts d'emprunts, elles sont en diminution de **61 393,48 €**.

Au chapitre 67 charges exceptionnelles une réalisation de **1 355 367 €** regroupe toutes les subventions versées aux budgets annexes pour **1 251 496,59 €**, la différence correspondant à des annulations de rattachements de charges de l'année 2020, et des annulations de titres divers.

Et enfin, une dotation aux provisions pour créances douteuses réalisée pour **494,15 €**.

Ce qui donne un excédent de la section de fonctionnement de : 3 925 154,90 €, qui a été repris par anticipation dans le budget principal 2022 de la communauté de communes lors du vote du budget.

Pour information : Les résultats antérieurs repris de la section de fonctionnement depuis le budget de 2019 à 2021 sont de :

- Excédent 2018 sur BP 2019 pour **8 914 229,22 €**
- Excédent 2019 sur BP 2020 pour **7 641 503,41 €**
- Excédent 2020 sur BP 2021 pour **6 307 923,94 €**
- Excédent 2021 sur BP 2022 est de **3 925 154,90 €**

2.2. Section d'Investissement :

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Reports 2021
001 - Solde d'exécution investissement reporté	2 544 655,43 €	2 544 655,43 €	-
024 - Produits de cession	200,00 €	-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert	1 313 554,83 €	1 222 184,87 €	-
041 - Opérations patrimoniales	414,00 €	414,00 €	-
10 - Dotations, fonds divers et réserve	895 742,81 €	822 818,18 €	22 326,72 €
13 - Subvention d'investissement	713 957,00 €	16 000,00 €	333 528,11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €	4 200,00 €	-
18 - Compte de liaison	484 697,49 €	-	467 902,78 €
23 - Immobilisations en cours	16 709,97 €	16 709,97 €	-
27 - Autres immobilisations financières	36 383,24 €	36 383,24 €	-
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 011 314,77 €	4 663 365,69 €	823 757,61 €

Pour les recettes d'investissement, la réalisation de 2021 est de : 4 663 365,69 €

Au 001 le résultat antérieur reporté : **2 544 655,43 €**

Les amortissements pour : **1 222 184,87 €**

Les opérations patrimoniales : **414 €**

Au chapitre 10 : au total **822 818,18 €** qui comprend les reversements de taxe d'aménagement pour **784 338,10 €**, et le FCTVA relatif aux achats et travaux.

Au chapitre 13 : une subvention provenant de l'Etat pour la transformation numérique du territoire : **16 000 €**

Au chapitre 16 : des encaissements de cautions d'instruments de musique pour **4 200 €**,

Au chapitre 23 : **16 709,97 €** qui correspondent à un solde de réserves foncières sur la commune de Rémy.

Et enfin au chapitre 27 : les remboursements d'annuité d'emprunt du budget annexe « Bâtiment Relais » pour **36 383,40 €**

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	Crédits ouverts 2021	Réalisé 2021	Reports 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert	54 033,25 €	54 033,25	-
041 - Opérations patrimoniales	414,00 €	414,00	-
13 - Subvention d'investissement	51 870,51 €	51 870,51	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	225 779,62 €	224 129,62	-
18 - Compte de liaison	200 000,00 €	-	-
20 - Immobilisations incorporelles (Licences, etc...)	676 196,66 €	117 688,34	123 255,40 €
204 - Subvention d'équipement (Fonds de concours, subventions d'équipement...)	1 725 255,82 €	181 178,73	1 310 642,31 €
21 - Immobilisations corporelles (matériels informatiques, bureautique, et installations divers...)	2 007 695,11 €	853 623,72	683 060,64 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux)	809 572,20 €	706 237,01	65 225,64 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 750 817,17 €	2 189 175,18 €	2 182 183,99 €

Pour les dépenses d'investissement, la réalisation de 2021 est de : 2 189 17,18 €, celle-ci a été plus importante que les années 2019 et 2020

Détails :

Au chapitre 040 : **54 033,25 €** d'amortissements,

Au chapitre 041 : **414 €** d'écritures d'ordre patrimoniales,

Au chapitre 13 : **51 870,51 €** de remboursement correspondant à de la TVA perçue à tort sur la participation versée par le SYMEVAD pour des travaux effectués sur RD 39.

Au chapitre 16 : **224 129,62 €** de remboursements de capital d'emprunts

Au chapitre 20 : **117 688,34 €** au chapitre 20, qui correspondent :

- Aux achats de logiciels pour les services : **70 708,34 €**
- A des frais de documents d'urbanisme : **35 850 €**,
- A des frais d'étude pour le tiers lieu numérique : **11 130 €**

Au chapitre 204 : **181 178,73 €** qui correspondent :

- D'aides versées aux entreprises : **116 090 €**,
- Au fonds de concours versés aux communes : **58 842,38 €**
- Et un appel de fonds pour les études des ports intérieurs Canal Seine Nord pour **6 246,35 €**

Au chapitre 21 : **853 623,72€** qui correspondent, parmi les plus significatifs :

- A des achats de bacs pour les déchets : **610 103,60 €**

- A des achats de matériel pour la sécurité du réseau informatique, onduleurs, de téléphonie, de tablettes, etc. : **105 606 ,38 €**,
- A des travaux de réseaux pour la fibre **98 564 €**,
- A des travaux à l'annexe de Marquion : **22 742,16 €**,
- A des achats de panneaux de signalisation et d'une mission de MAO pour la réalisation de travaux de voirie soit : **9 592,80 €**,

Au chapitre 23 : **706 237,01 €** qui correspondent :

- A la réalisation des fouilles sur le secteur de la BA103 : **671 073,05 €**
- A de la maîtrise d'œuvre pour divers travaux de voirie : **35 163 €**.

**L'ensemble donne, pour la section d'Investissement, un résultat excédentaire pour l'année 2021 de
2 474 190,51 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 du COMPTE ADMINISTRATIF

Budget Principal

Communauté de Communes Osartis Marquion

En section de fonctionnement : 3 925 154,90 € + 3 470,01 € (intégrés par arrêté préfectoral du 04/09/2021 sur le compte de gestion pour le résultat du Syndicat pour la reconversion du site EPI-NOY-CAMBRAI)

En section d'investissement : 2 474 190,51 €

Ce qui donne, un résultat :

En section de fonctionnement : 3 928 624,91 €

En section d'Investissement : 2 474 190,51 €

Les restes à réaliser en section d'Investissement :

- **En dépenses : 2 182 183,99 €**, le détail parmi les plus significatifs à :
 - 1 020 341,92 € de subvention d'équipement à verser au budget annexe « Maison des professionnels de santé »,
 - 564 097,20 € de voirie RD 39 suite de la création du rond-point qui désert l'entreprise NXTFOOD située au nord de la commune de Vitry sur le Parc de l'Aérodrome,
 - 179 072,10 € de subvention d'équipement à verser au budget annexe « Aérodrome Civil » pour la création d'une piste ULM,
 - 78 000 € de participation raccordement eau potable parc d'activité E-VALLEY,
 - 72 557,41 € de fonds de concours à verser aux communes,
 - 46 376,80 € de réalisation de fouilles sur le secteur de la BA103,
 - 38 125 € de participation à l'aire de co-voiturage situé à Fresnes les Montauban,
 - 36 755,10 € de photocopieur, tablettes, postes informatiques, pour les services,
 - 21 119 € d'achats de bacs déchets,
 - 19 848,84 € de mission Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie.

- **En recettes : 823 757,61 €**, qui correspondent :

- A 467 902 € de reversement du budget annexe « Aquatis »,
- A 303 538 € de subvention du ministère de la Culture pour les fouilles archéologiques préventives de la BA103,
- A 30 000 € de subvention de l'Etat pour le développement « Tiers lieu numérique »,
- Et 22 326 € d'FCTVA lié aux dépenses d'investissement.

Soit un besoin de financement des restes à réaliser 2021 de la section d'Investissement de : **1 358 426,38 €** qui est couvert par l'excédent d'Investissement 2021.

Ces résultats ont été repris par anticipation dans le budget primitif de la CCOM pour 2022, en affectation des résultats :

3 928 624,91 € = R002 (Excédent Fonctionnement)
2 474 190,51 € = R001 (Excédent d'Investissement)

2.4. Niveau de l'épargne brut (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	18 821 197	21 190 990	21 205 216
Epargne de gestion	166 182	-57 068	-1 157 222
Epargne brute	82 613	-131 483	-1 222 239
Taux d'épargne brute (en %)	0,44 %	-0,62 %	-5,77 %
Epargne nette	-130 160	-348 272	-1 443 219

Lexique :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

2.5. La Dette (budget principal et annexes)

Synthèse	Au 31/12/2021
La Dette globale est de :	3 469 129.71 €
Son taux moyen s'élève à :	2.86 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	6.40 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	3.62 ans

Budget	CRD	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Annexe - Centre Aqualudique Aquatis	2 100 834.62 €	1,95 %	7 ans	4 ans	2
Budget principal	1 277 017.32 €	4,41 %	5 ans	3 ans	8
Budget ZAL de BARALLE.	73 361.10 €	1,48 %	3 ans	21 mois	1

Durée résiduelle (en années) : C'est la **durée** restant à courir sur l'**emprunt**, exprimée en année. Par exemple, pour une **durée résiduelle** de 10 ans et 3 mois, il faudra renseigner 10,25 ans.

La **durée de vie** d'un **emprunt** équivaut au **temps** qui reste avant que le prêt n'arrive à échéance. Elle débute au moment où le prêt **est** émis et s'achève à la date finale établie pour le remboursement.

Cette durée varie en fonction du type de remboursement. Pour un remboursement en plusieurs échéances rapprochées, par exemple, la durée de vie de l'emprunt est moyenne. La vie moyenne est l'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée) des durées de vie.

2.6. Niveau des taux d'imposition et des produits fiscaux

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2019	14 181 882	34 307 288	28 608 061	2 537 049
2020	12 876 700	34 832 370	28 741 122	2 645 829
2021	10 573 649	0	27 838 980	2 646 707

Cotisation Foncière

Années	Base cotisation foncière	Evol base CFE	Produit CFE	Evol produit CFE	Taux CFE	Evol taux CFE
2019	14 181 882	-11,61 %	3 579 507	-11,61 %	25,24 %	0 %
2020	12 876 700	-9,2 %	3 250 079	-9,2 %	25,24 %	0 %
2021	10 573 649	-17,89 %	2 668 789	-17,89 %	25,24 %	0 %

Taxe d'habitation

Pour information, le produit de la taxe d'habitation est compensé par une fraction de TVA en produit de la fiscalité indirecte et non direct depuis l'exercice 2021, elle est compensée par l'Etat pour (4 410 141 €)

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2019	34 307 288	3,76 %	4 212 935	3,76 %	12,28 %	0 %
2020	34 832 370	1,53 %	4 277 415	1,53 %	12,28 %	0 %
2021	0	-100 %	0	-100 %	0 %	-100 %

Taxe foncière Propriété Bâtie

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2019	28 608 061	-1,79 %	280 359	-1,79 %	0,98 %	0 %
2020	28 741 122	0,47 %	281 663	0,47 %	0,98 %	0 %
2021	27 838 980	-3,14 %	272 822	-3,14 %	0,98 %	0 %

Taxe foncière Propriété Non Bâtie

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2019	2 537 049	2,26 %	104 019	2,26 %	4,1 %	0 %
2020	2 645 829	4,29 %	108 479	4,29 %	4,1 %	0 %
2021	2 646 707	0,03 %	108 515	0,03 %	4,1 %	0 %

L'évolution correspond uniquement à la revalorisation des bases puisque la Communauté de Communauté de Communes Osartis Marquion n'a pas augmenté ces taux de fiscalité.

2.7. Les principaux ratios du budget principal

Tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2019	2020	2021
Ratio 1	444	500	525
Ratio 2	195	188	77
Ratio 3	446	496	497
Ratio 4	19	13	39
Ratio 5	41	36	30
Ratio 6	31	32	33
Ratio 7	24,43 %	22,04 %	20,89 %
Ratio 9	100,69 %	101,64 %	106,77 %
Ratio 10	4,26 %	2,68 %	7,91 %
Ratio 11	9,21 %	7,15 %	6,11 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

2.8. Présentation de la structure d'Osartis Marquion

Etat 2021

STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS*

* Sont exclus les remplaçants, les saisonniers et les agents recrutés pour accroissement d'activité

Répartition des effectifs par statut et par catégorie hiérarchique

Agents	Catégorie hiérarchique			Total
	A	B	C	
Titulaires	14	28	78	120
Non titulaires	0	21	20	41
Total	14	49	98	161

Répartition des effectifs par statut et par filière

Agents	Filières					
	Administrative	Animation*	Culturelle	Médico-sociale	Sportive*	Technique
Titulaires	31	7	12	36	6	29
Non titulaires	5	0	12	17	3	3
Total	36	7	24	53	9	32

* Animation = Service Jeunesse - Relais d'Assistants Maternels - Aquatis et piscine du collège de Marquion

* Sportive = Aquatis et piscine du collège de Marquion

Les deux tableaux ci-dessous présentent une répartition des effectifs par fonctions pour :

Aquatis/Piscine du collège de Marquion

	<i>Titulaires</i>	<i>Non titulaires</i>
Agent d'accueil	4	0
Agent d'entretien	7	0
Educateur sportif	6	3
Adjoint animation	3	0

SPASAD

(Services polyvalents d'aide et de soins à domicile)

	<i>Titulaires</i>	<i>Non titulaires</i>
Aide à domicile	20	17
Aide-soignante	9	0

Départs de trois agents titulaires à temps complet :

B	1	COURS EAUX	01/11/2021	Mutation
B	1	SPASAD	01/04/2021	Mutation
A	1	RH	01/09/2021	Retraite

A noter aussi 4 agents en roulement mis à disposition du centre de Vaccination intercommunal qui a ouvert à partir du 18 novembre 2021 au 15 mars 2022 et pour lesquels l'ARS participera à hauteur de 250 € par ½ journée de fonctionnement)

Personnels mobilisés :

- 1 agent sur le poste Administratif à l'accueil du centre de vaccination du 18/11 au 10/02/2022.
- 1 agent sur le poste administratif à l'accueil du centre de vaccination à compter du 10/02/2022 en remplacement du premier.
- 1 poste de coordinatrice du centre de vaccination et porteuse du projet du 18/11/2021 au 15/03/2022.
- En renfort une matinée sur le poste de coordinateur (2 agents en roulement)
- 1 agent technique : le mardi matin pour la récupération des vaccins au Centre Hospitalier d'Arras et l'acheminement vers les Pharmacies.

En 2021, nous avons eu recours également à des emplois de contractuels non-permanents, à savoir :

- Contrat pour accroissement d'activité

7 postes répartis de la façon suivante :

Service d'Aide à Domicile : 2 postes à temps non complet (28 h/semaine)

Services techniques : 1 poste à temps complet

Gestion des déchets : 2 postes à temps complet

Distribution de documents pour la Communauté de communes : 4 postes à temps complet

Administration générale : 1 poste à temps complet

Aquatis : 2 postes à temps complet (dont un contrat PEC)

- Remplacements

Pour assurer des remplacements dans les services, ont été recrutés :

- 19 agents au SAD
- 2 agents au SSIAD

- 2 agents en déchetterie
- 1 agent au RAM

- Contrats d'Apprentissage : (remboursés 50 % par le CNFPT)

3 contrats d'apprentissage répartis de la façon suivante :

- 1 au service Ressources Humaines
- 1 au SPASAD
- 1 au Service sports

- Contrat de projet

Conseiller numérique au service **numérique** (remboursé par état)

3 – LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 des BUDGETS ANNEXES

Le service Jeunesse

<i>Chapitre</i>	<i>Réalisé 2019</i>	<i>Réalisé 2020</i>	<i>Réalisé 2021</i>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	393 260,94	239 192,07	246 438,16
011 - Charges à caractère général	191 587,09	75 176,86	89 738,97
012 - Charges de personnel et frais assimilés	201 210,36	163 860,21	156 556,23
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	274,98	75,00	140,57
65 - Autres charges de gestion courante	0,61		2,39
67 - Charges exceptionnelles	187,90	80,00	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	393 260,94	242 901,26	270 110,94
EXCEDENT N-1	-	-	2 974,71
013 - Atténuations de charges	1 129,64	2,46	59,78
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat°	92 995,90	33 731,60	41 483,00
74 - Dotations subventions et participations	228 716,18	208 573,01	225 273,74
75 - Autres produits de gestion courante	9,34	2,42	0,61
77 - Produits exceptionnels	70 409,88	591,77	319,10
RESULTAT EXERCICE	-	3 709,19	23 672,78
DEPENSES INVESTISSEMENT	-	655,70	1 424,08
DEFICIT N-1	-	-	17,08
21 - Immobilisations corporelles	-	655,70	1 407,00
RECETTES INVESTISSEMENT	456,06	638,62	1 105,86
EXCEDENT N-1	148,28	456,06	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	274,98	75,00	140,57
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32,80	107,56	965,29
RESULTAT EXERCICE	456,06	-	318,22

Centre Aqualudique AQUATIS

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 881 170,17	1 744 408,78	1 702 886,67
011 - Charges à caractère général	533 701,16	354 294,83	411 610,42
012 - Charges de personnel et frais assimilés	849 624,19	829 192,80	768 820,15
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	433 916,55	459 613,00	440 656,16
65 - Autres charges de gestion courante	1,83	3,14	0,89
66 - Charges financières	63 844,14	52 079,86	43 877,89
67 - Charges exceptionnelles	82,30	49 226,15	37 921,16
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 881 195,92	1 744 408,78	1 702 886,67
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)		25,75	
013 - Atténuations de charges	33 767,37	18 197,23	40 211,94
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	488 360,00	488 360,00	488 360,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services,	648 019,42	181 748,66	270 592,94
75 - Autres produits de gestion courante	405,45	1,69	64 370,25
77 - Produits exceptionnels	710 643,68	1 056 076,46	839 351,54
RESULTAT EXERCICE	25,75	-	-
DEPENSES INVESTISSEMENT	801 581,98	848 126,62	802 577,88
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	488 360,00	488 360,00	488 360,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	255 363,24	258 731,26	262 192,24
21 - Immobilisations corporelles	57 858,74	101 035,36	52 025,64
RECETTES INVESTISSEMENT	2 024 362,44	1 682 393,46	1 274 923,00
EXCEDENT N-1	1 590 445,89	1 222 780,46	834 266,84
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	433 916,55	459 613,00	440 656,16
RESULTAT EXERCICE	1 222 780,46	834 266,84	472 345,12

Service de Soins Infirmiers à domicile

Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	677 472,36	696 485,46	713 473,40
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	169 912,04	150 810,76	172 057,30
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	496 790,13	539 252,06	531 164,65
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	10 770,19	6 422,64	10 251,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	756 739,52	812 495,10	829 955,55
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	36 605,06	58 004,82	137 271,98
017 - Groupe 1 : produit de la tarification	691 837,52	734 758,31	687 219,41
018 - Groupe 2 : autres produits	28 296,94	18 545,09	5 022,16
019 - Groupe 3 : Produits financiers	-	1 186,88	442,00
RESULTAT EXERCICE	79 267,16	116 009,64	116 482,15
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 658,30	-	-
21 - Immobilisations corporelles	1 658,30	-	-
RECETTES INVESTISSEMENT	21 221,62	20 394,14	20 947,14
001 - Solde d'exécution investissement reporté	20 569,79	19 563,32	20 394,14
040 - Opérations d'ordre de transfert	365,46	830,82	553,00
10 - Dotations fonds divers et réserve	286,37	-	-
RESULTAT EXERCICE	19 563,32	20 394,14	20 947,14

Budgets annexes liés à l'activité économique

BUDGETS	Section		2 019	2 020	2 021	reports 2021
Bâtiment Relais à Vitry-en-Artois	Fonctionnement	Dépenses	83 911,24	74 156,45	60 491,86	
	Fonctionnement	Recettes	107 996,85	97 615,81	84 753,72	
	Fonctionnement	Résultat	24 085,61	23 459,36	24 261,86	
	Investissement	Dépenses	65 620,98	42 547,35	44 023,90	-
	Investissement	Recettes	64 061,94	61 035,92	56 505,07	-
	Investissement	Résultat	- 1 559,04	18 488,57	12 481,17	-
Parc Horizon 2000 à Brebières	Fonctionnement	Dépenses	172 608,41	69 309,99	105 614,05	
	Fonctionnement	Recettes	138 203,42	69 309,99	105 614,05	
	Fonctionnement	Résultat	- 34 404,99	-	-	
	Investissement	Dépenses	40 626,00	-	9 308,82	-
	Investissement	Recettes	360 704,49	354 555,54	460 169,59	-
	Investissement	Résultat	320 078,49	354 555,54	450 860,77	-
Port Corbehem	Fonctionnement	Dépenses	313 332,17	1 801,34	868 759,78	
	Fonctionnement	Recettes	589 503,75	276 921,58	1 143 464,65	
	Fonctionnement	Résultat	276 171,58	275 120,24	274 704,87	
	Investissement	Dépenses	16 677,17	-	-	2 500,00
	Investissement	Recettes	1 698 272,73	1 681 829,94	2 549 945,12	-
	Investissement	Résultat	1 681 595,56	1 681 829,94	2 549 945,12	- 2 500,00
Parc des Béliers à Brebières	Fonctionnement	Dépenses	407 849,00	400 849,00	1 277 442,62	
	Fonctionnement	Recettes	407 849,00	400 849,00	1 277 442,62	
	Fonctionnement	Résultat	-	-	-	
	Investissement	Dépenses	1 470 039,89	1 069 383,89	668 727,89	-
	Investissement	Recettes	400 656,00	400 656,00	1 275 186,72	-
	Investissement	Résultat	- 1 069 383,89	- 668 727,89	606 458,83	-
Zal de Baralle	Fonctionnement	Dépenses	1 113 071,97	836 712,47	836 705,79	
	Fonctionnement	Recettes	1 202 116,59	922 574,77	919 535,88	
	Fonctionnement	Résultat	89 044,62	85 862,30	82 830,09	
	Investissement	Dépenses	853 221,25	853 512,42	853 951,22	-
	Investissement	Recettes	1 107 894,79	1 107 894,79	1 068 221,31	-
	Investissement	Résultat	254 673,54	254 382,37	214 270,09	-
Parking de Graincourt lès Havrincourt	Fonctionnement	Dépenses	5 772,39	12 298,85	5 772,39	
	Fonctionnement	Recettes	8 886,07	12 298,85	5 772,39	
	Fonctionnement	Résultat	3 113,68	-	-	
	Investissement	Dépenses	4 066,00	4 066,00	4 066,00	-
	Investissement	Recettes	14 640,49	16 346,88	18 053,27	-
	Investissement	Résultat	10 574,49	12 280,88	13 987,27	-

<i>BUDGETS</i>	<i>Section</i>		<i>2 019</i>	<i>2 020</i>	<i>2 021</i>	<i>reports 2021</i>
Aérodrome Civil à Vitry en Artois	Fonctionnement	Dépenses	9 621,51	9 072,43	9 796,71	
	Fonctionnement	Recettes	11 811,48	11 269,55	10 586,70	
	Fonctionnement	Résultat	2 189,97	2 197,12	789,99	
	Investissement	Dépenses	2 224,58	1 484,58	1 874,58	202 800,00
	Investissement	Recettes	21 107,91	23 050,34	25 602,48	179 072,10
	Investissement	Résultat	18 883,33	21 565,76	23 727,90	- 23 727,90

Maison de Professionnels de Santé	Fonctionnement	Dépenses	960,00	960,00	-	
	Fonctionnement	Recettes	960,00	960,00	33 400,00	
	Fonctionnement	Résultat	-	-	33 400,00	
	Investissement	Dépenses	227 862,81	1 341 431,72	2 584 080,02	510 834,30
	Investissement	Recettes		608 753,70	1 197 544,10	1 842 885,35
	Investissement	Résultat	- 227 862,81	- 732 678,02	- 1 386 535,92	1 332 051,05